



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 30 janvier 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 24 janvier 2020

Secrétaire de séance : Madame Anne VÉRISSIMO

L'An deux mil vingt, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (25) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Éric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ (arrivée à 19h15), Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ (arrivée 19h15), Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (8) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Mme Karine LHARMINEZ), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Mme Isabelle VERBEKE), Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Claudine HEYMAN), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Apolline MIGNOT (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Valère DORNEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST).

**7 - DEPOT D'AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE TRAVAUX AU BENEFICE DE LA COMMUNE - AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE FAÇADE ECOLE AMBROISE PARE - SALLE ANDRÉ MALRAUX.**

Rapport de Madame Marylène HEYE, Adjointe chargée des travaux, du patrimoine immobilier bâti et non bâti.

Vu en commission n°2 le 30 janvier 2020.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.422-1 et R 423-1,
- Considérant que les règles touchant à l'affectation et à l'occupation des sols sont opposables aux personnes publiques et privées ;
- Considérant que le Maire doit être autorisé par le conseil municipal pour présenter une autorisation d'urbanisme pour les travaux portant sur le patrimoine communal.
- Considérant que les travaux ci-après prévus au budget d'investissement pour 2020 doivent faire l'objet d'autorisations d'urbanisme (déclarations préalables ou permis de construire) :
  - rénovation de façade à l'école élémentaire Ambroise Paré (37 rue Ambroise Paré + section BB n°44-445-446 et 465 pour une superficie totale de 9202 m²).
  - rénovation de la salle André Malraux (1 Rue Fernand Lecroart section AA n°677, pour une superficie de totale de 780 m²).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers d'autorisations d'urbanisme au nom de la commune pour la réalisation des travaux susvisés.

➤ **Ouï l'exposé de Madame Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne  
de Lille

Envoi en Préfecture le  
06 FEV. 2020  
NEUVILLE EN FERRAIN

AFFICHE LE  
06 FEV. 2020  
NEUVILLE EN FERRAIN